



KPMG SA  
4 Rue Louis Tardy  
Aile A - 3ème étage  
17140 Lagord

# Association Diocésaine de La Rochele et Saintes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Diocésaine de La Rochele et Saintes  
7 place du Maréchal Foch - 17000 LA ROCHELLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
4 Rue Louis Tardy  
Aile A - 3ème étage  
17140 Lagord

## **Association Diocésaine de La Rochelle et Saintes**

7 place du Maréchal Foch - 17000 LA ROCHELLE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration de l'association Diocésaine de La Rochelle et Saintes,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Diocésaine de La Rochelle et Saintes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lagord, le 7 mai 2024

KPMG SA

Pierre-Emmanuel SALLÉ

Commissaire aux comptes



ÉGLISE CATHOLIQUE EN  
CHARENTE-MARITIME  
Diocèse de La Rochelle

ASSOCIATION DIOCESAINE  
DE LA ROCHELLE ET SAINTES

=====

Comptes de l'exercice 2023

Siège social : 7, place du Maréchal Foch – 17000 La Rochelle

=====

## COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

**EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023**

	<b>MONTANT</b>	<b>N-1</b>	<b>VARIATION</b>	<b>%</b>
<b><u>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</u></b>				
<b><u>Ressources issues de la générosité des fidèles</u></b>				
Denier de l'Eglise	1 104 200	1 208 130	-103 930	-9
Quêtes du dimanche	1 214 739	1 133 911	80 828	7
Casuels et quêtes baptêmes-mariages-obsèques	1 444 332	1 552 823	-108 491	-7
Offrandes (cierges et troncs)	568 537	559 017	9 520	2
Dons aux paroisses	457 669	565 748	-108 080	-19
Autres dons	122 228	128 692	-6 463	-5
Legs	1 129 838	348 773	781 066	224
<b>Total ressources liées à la générosité des fidèles</b>	<b>6 041 542</b>	<b>5 497 093</b>	<b>544 449</b>	<b>10</b>
<b><u>Produits des autres activités</u></b>				
Participations aux activités pastorales	212 557	189 522	23 035	12
Participation aux pèlerinages	155 928	131 431	24 497	19
Participations aux publications	97 936	93 172	4 764	5
Mises à disposition de locaux	226 771	216 025	10 746	5
<b>Total produits des activités annexes</b>	<b>693 192</b>	<b>630 150</b>	<b>63 042</b>	<b>10</b>
Reprises sur provisions et remboursement de charges	835 837	566 366	269 471	48
Reprises sur fonds dédiés	150 112	28 618	121 494	425
Autres produits	32 210	21 423	10 786	50
<b>Total produits de fonctionnement (I)</b>	<b>7 752 892</b>	<b>6 743 650</b>	<b>1 009 242</b>	<b>15</b>
<b><u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u></b>				
Charges liées à l'activité pastorale	1 483 935	1 487 743	-3 808	0
Charges de pèlerinages	176 373	114 451	61 922	54
Charges immobilières	1 586 802	1 389 899	196 903	14
Aides financières versées	308 000	297 436	10 563	4
Charges de personnel (prêtres et laïcs)	2 222 188	2 210 850	11 338	1
Dotations aux amortissements	990 494	919 758	70 737	8
Dotations aux provisions	42 128	40 682	1 446	4
Dotations aux fonds dédiés ou reportés	702 831	133 022	569 810	428
Autres charges courantes	136 461	156 552	-20 091	-13
<b>Total charges de fonctionnement (II)</b>	<b>7 649 213</b>	<b>6 750 394</b>	<b>898 819</b>	<b>13</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I - II)</b>	<b>103 680</b>	<b>-6 743</b>	<b>110 423</b>	<b>-1638</b>

## COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

**EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023**

<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>				
Produits de placement	44 812	63 506	-18 694	-29
Reprises sur dépréciations des titres	11 501	28 645	-17 143	-60
Produits sur cession de placements	62 717	219 507	-156 790	-71
<b>Total produits financiers (III)</b>	<b>119 030</b>	<b>311 657</b>	<b>-192 627</b>	<b>-62</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>				
Dotations aux dépréciations des titres	10 014		10 014	
Intérêts versés et autres charges financières	14 066	11 013	3 053	28
Charges nettes sur cessions de placements		26 668	-26 668	-100
<b>Total charges financières (IV)</b>	<b>24 079</b>	<b>37 681</b>	<b>-13 601</b>	<b>-36</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>94 950</b>	<b>273 976</b>	<b>-179 026</b>	<b>-65</b>
<b>RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>198 630</b>	<b>267 233</b>	<b>-68 603</b>	<b>-26</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>				
Produits exceptionnels de gestion	16 450	27 268	-10 818	-40
Cessions d'immeubles	1 811 618	2 859 764	-1 048 145	-37
<b>Total produits exceptionnels (V)</b>	<b>1 828 068</b>	<b>2 887 032</b>	<b>-1 058 964</b>	<b>-37</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>				
Charges exceptionnelles de gestion	97 100	24 815	72 284	291
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	58 478	340 750	-282 271	-83
<b>Total charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>155 578</b>	<b>365 565</b>	<b>-209 987</b>	<b>-57</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>1 672 491</b>	<b>2 521 467</b>	<b>-848 976</b>	<b>-34</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>9 699 991</b>	<b>9 942 339</b>	<b>-242 348</b>	<b>-2</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI)</b>	<b>7 828 870</b>	<b>7 153 639</b>	<b>675 231</b>	<b>9</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 871 121</b>	<b>2 788 700</b>	<b>-917 579</b>	<b>-33</b>
<b><u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u></b>				
Mises à disposition gratuite de biens	-155 550	-154 550	-1 000	1
Bénévolat	-100 961	-86 632	-14 329	17
<b>Total Contributions volontaires en nature</b>	<b>-256 511</b>	<b>-241 182</b>	<b>-15 329</b>	<b>6</b>
<b><u>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u></b>				
Mises à disposition gratuite de biens	155 550	154 550	1 000	1
Personnel bénévole	100 961	86 632	14 329	17
<b>Total Charges des contributions volontaires en nature</b>	<b>256 511</b>	<b>241 182</b>	<b>15 329</b>	<b>6</b>

## BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b><u>Immobilisation incorporelles</u></b>				
Logiciels	1 700	1 700		
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>		
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
Terrains	159 477		159 477	159 477
Bâtiments	14 726 473	5 849 505	8 876 968	8 352 901
Autres immobilisations corporelles	1 215 434	814 121	401 313	304 615
Immobilisations corporelles en cours	159 084		159 084	149 797
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>16 260 468</b>	<b>6 663 626</b>	<b>9 596 842</b>	<b>8 966 789</b>
<b>Biens reçus par legs et destinés à être cédés</b>	<b>571 525</b>		<b>571 525</b>	<b>97 525</b>
<b><u>Immobilisations financières</u></b>				
Parts sociales	1 550 860	22 008	1 528 852	376 183
Apport	104 075	104 075		
Prêts	172 526		172 526	119 010
Cautions locatives	4 171		4 171	4 171
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1 831 632</b>	<b>126 083</b>	<b>1 705 550</b>	<b>499 365</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE ( I )</b>	<b>18 665 325</b>	<b>6 791 409</b>	<b>11 873 916</b>	<b>9 563 679</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b><u>Créances</u></b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	55 943		55 943	59 642
Créances reçues par legs ou donations	241 831		241 831	163 479
Créances diverses	240 490		240 490	325 593
Créances associations liées	737 833	737 833		
Produits à recevoir	145 312		145 312	104 951
<b>Total des créances</b>	<b>1 421 409</b>	<b>737 833</b>	<b>683 576</b>	<b>653 664</b>
<b>VMP</b>	<b>6 331 493</b>	<b>520 267</b>	<b>5 811 226</b>	<b>5 094 840</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 061 253</b>		<b>1 061 253</b>	<b>2 211 561</b>
<b>Charges Constatées d'avance</b>	<b>35 408</b>		<b>35 408</b>	<b>51 025</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT ( II )</b>	<b>8 849 563</b>	<b>1 258 100</b>	<b>7 591 463</b>	<b>8 011 091</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF ( I + II )</b>	<b>27 514 888</b>	<b>8 049 509</b>	<b>19 465 379</b>	<b>17 574 770</b>

## BILAN PASSIF

**EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023**

	<b>MONTANT</b>	<b>N-1</b>
<b><u>FONDS PROPRES</u></b>		
Fonds associatif	1 703 929	1 703 929
Réserves	547 626	547 626
Report à nouveau	11 274 862	8 486 162
Résultat de l'exercice	1 871 121	2 788 700
<b>TOTAL FONDS PROPRES ( I )</b>	<b>15 397 538</b>	<b>13 526 417</b>
<b><u>FONDS REPORTES ET DEBIES</u></b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	813 356	260 547
Fonds dédiés	49 757	49 847
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEBIES ( II )</b>	<b>863 113</b>	<b>310 393</b>
<b><u>PROVISIONS</u></b>		
Provisions pour risques et charges	2 211 171	2 615 701
<b>TOTAL PROVISIONS ( III )</b>	<b>2 211 171</b>	<b>2 615 701</b>
<b><u>DETTES</u></b>		
<b>Emprunts bancaires</b>	<b>174 667</b>	<b>184 656</b>
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>10 088</b>	<b>54 308</b>
<b>Dettes Fournisseurs</b>	<b>79 074</b>	<b>126 602</b>
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>		
Personnel	56 185	58 036
Organismes sociaux	163 994	153 048
Organismes fiscaux	14 024	36 187
<b>Total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>234 203</b>	<b>247 271</b>
<b>Autres dettes :</b>		
Offrandes de messes	298 159	308 242
Quêtes impérees	76 443	82 507
Créditeurs divers	109 628	104 219
<b>Total Autres dettes</b>	<b>484 230</b>	<b>494 968</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>11 295</b>	<b>14 452</b>
<b>TOTAL DETTES ( IV )</b>	<b>993 557</b>	<b>1 122 258</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I + II + III + IV )</b>	<b>19 465 379</b>	<b>17 574 770</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023 :

1. Faits caractéristiques de l'exercice	p. 7
2. Principes, règles et méthodes comptables	p. 7
3. Informations relatives au bilan :	
3.1 <u>Actif :</u>	
3.1.1 Variations des immobilisations brutes	p. 10
3.1.2 Variations des amortissements et provisions	p. 11
3.1.3 Créances	p. 12
3.1.4 Placements	p. 13
3.2 <u>Passif :</u>	
3.2.1 Variations des fonds propres	p. 13
3.2.2 Dotations aux provisions pour risques	p. 13
3.2.3 Fonds reportés et dédiés	p. 14
3.2.4 Dettes	p. 15
4. Informations relatives au compte de résultat :	
4.1 Honoraires du commissaire aux comptes	p. 16
4.2 Engagements financiers	p. 16
4.3 Effectifs salariés	p. 16

\*\*\*\*\*

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE :

### 1.1 Faits caractéristiques de l'exercice :

Pas de fait caractéristique sur l'exercice.

### 1.2 Evènements post-clôture :

Pas de fait significatif post-clôture.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

### 2.1 Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par préférence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au nouveau plan comptable général, règlement 2018-06 de l'autorité des normes comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2020-08 applicable aux opérations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, pour certaines opérations spécifiques au culte catholique, les présents comptes annuels respectent les recommandations comptables de la CEF.

Les documents dénommés « Comptes de l'exercice 2023 » comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe.

Tous les chiffres sont exprimés en Euros et sont arrondis à l'Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, allant du 1/1/2023 au 31/12/2023.

### Changement de méthode comptable :

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable.

#### 2.2.1 Périmètre :

Les comptes annuels ont été établis en intégrant toutes les entités de l'association diocésaine, soit :

- 41 paroisses ou secteurs pastoraux
- 21 services diocésains
- 5 doyennés
- 2 entités spécifiques : Maison diocésaine de Saintes et centre Jean-Baptiste Souzy
- Évêché

Ainsi les comptes annuels sont le résultat de la compilation de 70 comptabilités.

Toutes les opérations internes (opérations réalisées entre établissements) ont été éliminées.

## 2.2.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises avant l'année 2006 ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'association diocésaine et sont considérées comme totalement amorties.

Les immobilisations corporelles acquises depuis 2006 sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat. Les honoraires, commissions, frais d'actes, liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles, et ont été comptabilisés en charges.

A la fin de leur période de dépréciation, la valeur résiduelle des immobilisations est nulle. Le mode d'amortissement retenu est la méthode de l'amortissement linéaire.

La durée des amortissements est calculée en fonction de leur nature, de la manière suivante :

- Terrain : pas d'amortissement
- Gros œuvre : 30 à 40 ans
- Toiture : 15 à 25 ans
- Agencement : 10 à 15 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Véhicules : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel divers ;
  - Matériel de sono : 5 à 10 ans
  - Orgues portatifs : 5 à 10 ans
  - Autres : 5 à 15 ans

En cas d'acquisition d'immeuble, la répartition de l'acquisition est la suivante :

- terrain : 10 % du coût d'acquisition
- gros œuvre et agencements : 70 % du coût d'acquisition
- toiture : 20 % du coût d'acquisition

## 2.2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, incluant les frais engagés pour leur acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable.

## 2.2.4 Placements financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais et taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de la période. Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par ligne de titre, sur la base de la méthode FIFO.

Les moins-values latentes constatées sur les titres de même nature font l'objet d'une provision pour dépréciation.

En revanche, conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## 2.2.5 Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de chacune d'entre elles est inférieure à la valeur comptable.

## 2.2.6 Modalités de comptabilisation des legs et fonds dédiés :

Dans un souci de respect des intentions des donateurs, les legs et appels à dons affectés et non utilisés dans l'exercice, sont comptabilisés au compte « Fonds dédiés », au passif du bilan.

Les montants concernés sont repris en compte de résultat, à hauteur des dépenses relatives à l'affectation concernée, effectivement supportées dans l'exercice.

## 2.2.7 Contribution volontaire des bénévoles :

Les nombreuses missions bénévoles remplies dans l'Association résultent du statut de baptisé de tout chrétien, qui se traduit en acte de service au sein des différentes actions de l'Association.

Les contributions volontaires en travail des bénévoles ont été évaluées pour la partie Évêché, où elles sont identifiées, selon une méthode d'équivalent temps plein valorisé au Smic chargé.

Ainsi, pour l'année 2023, cela concerne 4,6 ETP (Équivalent Temps Plein), soit 8 372 h annuelles.

Mais l'essentiel des missions bénévoles est réparti entre les différents services et implantations de l'Association, sur tout le territoire du Département, de façon très diffuse, et ne peut donc pas faire l'objet d'une valorisation.

## 2.2.8 Les indemnités de départ à la retraite :

L'accord d'entreprise du personnel laïc du diocèse de La Rochelle et Saintes, prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à 1/5<sup>e</sup> de la rémunération mensuelle par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans d'ancienneté, puis 2/15<sup>e</sup> de la rémunération mensuelle par année d'ancienneté au-delà de 10 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés est calculé en tenant compte :

- d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association diocésaine à l'âge de la retraite soit 64 ans en fonction du taux de rotation des salariés
- de la table de mortalité
- d'un taux d'évolution des rémunérations
- d'une actualisation.

L'âge de départ à la retraite a été porté de 62 à 64 ans sur cet exercice, suite à une modification de la législation.

- Engagement envers les prêtres retirés :

L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès fait l'objet d'une provision spécifique. Cette provision est constituée à partir du cout moyen annuel d'un prêtre retiré.

Une dotation est faite pour les prêtres, à compter de leur ordination et jusqu'à leur retraite (75 ans).

La dotation est ensuite reprise, à partir de 75 ans.

Ces dotations et reprises sont faites en fonction de l'espérance de vie des prêtres et de leur table de mortalité.

## 2.2.9 Commodats et baux :

Les commodats et baux divers dont bénéficie l'Association ont été évalués selon une méthode incluant la liste des baux, valorisés par leur surface et une valeur forfaitaire de location mensuelle.

Ce qui représente, pour l'année 2023, 155 550 €.

Les commodats et baux dont l'Association fait bénéficier des tiers ont été évalués selon cette même méthode, mais n'apparaissent pas dans les comptes. A titre indicatif, ils représentent la valeur de 361 300 € pour l'année.

\*\*\*\*\*

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :

3.1 ACTIF :

3.1.1 Variations des immobilisations :

<b>TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES 2023</b>				
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>Début Exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Fin Exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	1 700	0	0	1 700
<b>TOTAL I : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 700</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Terrains :</i>				
Terrains nus	0	0	0	0
Terrains bâtis	159 477	0	0	159 477
<i>Sous total Terrains</i>	<i>159 477</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>159 477</i>
<i>Bâtiments :</i>				
Edifices cultuels	783 608	42 434	0	826 042
Presbytères et maisons d'habitation	4 328 820	302 415	131 812	4 499 423
Salles et autres bâtiments	2 444 662	1 102 578	32 970	3 514 269
Maisons diocésaines	5 170 723	20 946	22 784	5 168 885
Evêché	393 863	3 031	0	396 894
<i>Travaux sur sol d'autrui :</i>				
Presbytères et maisons d'habitation	95 714	7 670	0	103 384
Locaux divers	234 482	0	16 905	217 577
<i>Sous total Bâtiments</i>	<i>13 451 871</i>	<i>1 479 073</i>	<i>204 471</i>	<i>14 726 473</i>
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
Véhicules	47 213	11 001	1 800	56 414
Matériel de bureau	124 308	3 468	3 710	124 066
Matériels divers	530 078	151 120	5 393	675 805
Mobilier	347 232	11 916	0	359 149
<i>Sous total Autres immo.corporelles</i>	<i>1 048 832</i>	<i>177 505</i>	<i>10 903</i>	<i>1 215 434</i>
<i>Travaux en cours :</i>				
Travaux en cours	149 797	159 084	149 797	159 084
<b>TOTAL II : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 809 976</b>	<b>1 815 662</b>	<b>365 171</b>	<b>16 260 468</b>
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	97 525	571 525	97 525	571 525
<b>TOTAL III : BIENS RECUS PAR LEGS A CEDER</b>	<b>97 525</b>	<b>571 525</b>	<b>97 525</b>	<b>571 525</b>
<b>Immobilisations financières :</b>				
Parts de SCI et autres parts sociales	339 478	1 150 000	0	1 489 478
Parts Sociales organismes financiers	58 713	2 669	0	61 381
<i>Sous total Parts sociales</i>	<i>398 191</i>	<i>1 152 669</i>	<i>0</i>	<i>1 550 860</i>
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075			104 075
Prêts au clergé	74 703	94 500	40 984	128 219
Prêts au personnel	0	0	0	0
Autres prêts ( dont 1% logement )	44 307	0	0	44 307
<i>Sous total Prêts</i>	<i>223 085</i>	<i>94 500</i>	<i>40 984</i>	<i>276 601</i>
Cautions locatives	4 171	0	0	4 171
<b>TOTAL IIV : IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>625 447</b>	<b>1 247 169</b>	<b>40 984</b>	<b>1 831 632</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 534 649</b>	<b>3 634 356</b>	<b>503 680</b>	<b>18 665 325</b>

3.1.2 Variations des amortissements :

<b>TABLEAU DES VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2023</b>				
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>Début Exercice</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Fin Exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Logiciels	1 700	0	0	1 700
<b>TOTAL I : AMORT. IMMO. INCORPORELLES :</b>	<b>1 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 700</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
<i>Bâtiments :</i>				
Edifices cultuels	465 241	53 792	0	519 032
Presbytères et maisons d'habitation	1 897 652	241 042	108 289	2 030 405
Salles et autres bâtiments	1 195 577	243 343	17 470	1 421 450
Maisons diocésaines	1 202 265	343 960	20 499	1 525 725
Evêché	16 985	26 138	0	43 123
<i>Travaux sur sol d'autrui :</i>				
Presbytères et maisons d'habitation	91 199	1 776	0	92 975
Locaux divers	230 051	3 648	16 905	216 794
<i>Sous total Travaux</i>	<i>5 098 970</i>	<i>913 699</i>	<i>163 163</i>	<i>5 849 505</i>
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
Véhicules	45 206	2 076	1 800	45 482
Matériel de bureau	120 129	1 963	3 539	118 553
Matériels divers	327 359	56 525	5 393	378 491
Mobilier	251 523	20 072	0	271 595
<i>Sous total Autres immo.corporelles</i>	<i>744 217</i>	<i>80 637</i>	<i>10 732</i>	<i>814 121</i>
<b>TOTAL II : AMORT. IMMO. CORPORELLES :</b>	<b>5 843 187</b>	<b>994 335</b>	<b>173 896</b>	<b>6 663 626</b>
<b>Immobilisations financières :</b>				
Parts de SCI et autres parts sociales	22 008	0		22 008
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075	0		104 075
<b>TOTAL III : AMORT. IMMO. FINANCIERES :</b>	<b>126 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126 083</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>5 970 970</b>	<b>994 335</b>	<b>173 896</b>	<b>6 791 409</b>

3.1.3 Créances :

<b>TABLEAU DES CREANCES 2023</b>			
<b>CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>A plus de 1 an</b>
<b><u>Actif immobilisé</u></b>			
Parts sociales organismes financiers	61 381	0	61 381
Parts de SCI et autres parts sociales	1 489 478	0	1 489 478
<i>Sous total Parts Sociales</i>	<i>1 550 860</i>	<i>0</i>	<i>1 550 860</i>
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075	0	104 075
Prêts	172 526	46 814	125 712
Cautions locatives	4 171	3 621	550
<b>TOTAL I : ACTIF IMMOBILISÉ :</b>	<b>1 831 632</b>	<b>50 435</b>	<b>1 781 197</b>
<b><u>Actif circulant</u></b>			
Créances clients	55 943	55 943	
Créances reçues par legs ou donations	241 831	241 831	
Créances diverses	240 490	240 490	
Créances associations liées	737 833	737 833	
Produits à recevoir	145 312	145 312	
<b>TOTAL II : ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 421 409</b>	<b>1 421 409</b>	
<b><u>Charges constatées d'avance</u></b>	<b>35 408</b>	<b>35 408</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>3 288 449</b>	<b>1 507 252</b>	<b>1 781 197</b>

### 3.1.4 Placements

<b>TABLEAU DES VMP AU 31/12/2023</b>				
	<b>Valeur d'achat</b>	<b>Dernier cours</b>	<b>Plus-value latente au 31/12/23</b>	<b>Moins-value latente au 31/12/23</b>
Actions	1 549 345	1 656 637	107 292	
Contrats de capitalisation	2 000 000	2 126 191	126 191	
Obligations	2 400 533	1 986 531	85 998	-500 000
SCPI	381 615	623 659	262 311	-20 267
	<b>6 331 493</b>	<b>6 393 018</b>	<b>581 792</b>	<b>-520 267</b>

### 3.2 PASSIF :

#### 3.2.1 Variation des fonds propres

<b>TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES</b>			
<b>Fonds propres au 31 décembre 2023</b>		<b>Fonds propres au 31 décembre 2022</b>	
Fonds associatif	1 703 929	Fonds associatif	1 703 929
Réserves	547 626	Réserves	547 626
Report à nouveau	11 274 862	Report à nouveau	8 486 162
Résultat net de l'exercice	1 871 121	Résultat net de l'exercice	2 788 700
<b>TOTAL</b>	<b>15 397 538</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 526 417</b>
Variat° globale fonds propres 2023/2022 : 1 871 121			

#### 3.2.2 Dotations aux provisions pour risques

La dotation aux provisions pour risques concerne une provision pour l'IFC laïcs de 42 128 €.

### 3.2.3 Fonds dédiés et reportés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS EN 2023					
	Affectation	Fonds à engager au 01/01/2023	Engagement à réaliser sur fonds reçus en 2023	Utilisation en cours de l'exercice 2023	Fonds restants à engager au 31/12/2023
Dons manuels St Eutrope en pays jonzacais	Sonorisation	3 505	0		3 505
Legs MAR * (2009)	Paroisse de Tonnay Boutonne Entretien tombes et messes à dire	13 083		90	12 993
Legs CLE * (2009)	Installation vitraux à ND Royan	14 485			14 485
Legs LAR * (2014)	Bibliothèque centre Souzy	18 774			18 774
<b>Total fonds dédiés</b>		<b>49 847</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>49 757</b>

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS REPORTES EN 2023					
	Nature	Legs acceptés et non encaissés avant le 1/1/2023	Encaissement ou actualisation en 2023	Acceptation en 2023	Legs acceptés restants à encaisser au 31/12/2023
Legs KER* (2018)	Terrains (Locoal-Mendon, Belz)	4 825			4 825
Legs BIG* (2019)	Maison d'habitation+terrain (Ste Lheurine)	74 400	17 000		57 400
Legs OUD* (2017)	Appartement (Royan)	18 300			18 300
Legs LOG* (2022)	Liquidités	32 371	32 371		0
Legs LEG* (2015)	Liquidités	5 000			5 000
Legs BAU* (2022)	Liquidités	87 000	87 000		0
Legs RAF* (2022)	Liquidités	400	400		0
Legs MAR* (2020)	Liquidités	25 000			25 000
Legs FOU* (2023)	Liquidités			25 000	25 000
Legs ARR* (2022)	Liquidités	13 251	13 251		0
Legs ROB* (2023)	Liquidités			10 000	10 000
Legs AUB* (2023)	Liquidités			5 000	5 000
Legs HER* (2023)	Liquidités			15 000	15 000
Legs GAU* (2023)	Liquidités			44 831	44 831
Legs GOU* (2023)	Liquidités			2 000	2 000
Legs KIE* (2023)	Appartement + parking (Paris)			401 000	401 000
Legs PHI* (2003)	Maison d'habitation (Bordeaux)			90 000	90 000
Legs COI* (2023)	Liquidités			110 000	110 000
<b>Total fonds reportés</b>		<b>260 547</b>	<b>150 022</b>	<b>702 831</b>	<b>813 356</b>
<b>Total fonds reportés et dédiés</b>		<b>310 394</b>			<b>863 113</b>

### 3.2.4 Dettes

<b>TABLEAU DES DETTES 2023</b>				
<b>DETTE</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>+ de 1 An - de 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
<b><u>Dettes financières</u></b>				
Emprunts bancaires	174 667	10 254	41 683	122 730
Dettes financières diverses	10 088	10 088	0	0
<b>TOTAL I : TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>184 755</b>	<b>20 342</b>	<b>41 683</b>	<b>122 730</b>
<b><u>Autres dettes</u></b>				
Fournisseurs	79 074	79 074	0	0
Personnel et comptes rattachés	56 185	56 185	0	0
Organismes sociaux	163 994	163 994	0	0
Organismes fiscaux	14 024	14 024	0	0
Offrandes de Messes	298 159	298 159	0	0
Quêtes impérées	76 443	76 443	0	0
Créditeurs divers	109 628	109 628	0	0
<b>TOTAL II : TOTAL DES AUTRES DETTES :</b>	<b>797 507</b>	<b>797 507</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<u>Produits constatés d'avance</u>	11 295	11 295	0	0
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>993 557</b>	<b>829 144</b>	<b>41 683</b>	<b>122 730</b>

#### 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT :

##### 4.1 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes (cabinet KPMG) pour l'exercice 2023 s'élève à 20 280 €.

##### 4.2 Engagements financiers :

L'association diocésaine a avancé à l'Association Sainte Thérèse les montants nécessaires au remboursement d'un emprunt de 440 000 € en 2005, contracté pour la réalisation d'un investissement immobilier à Rochefort, ainsi que tous les frais liés à cet immeuble depuis cette date. Les avances effectuées à ce titre s'élèvent au total à 737 833 €, dont 0 € pour l'exercice. Elles sont intégralement dépréciées, par prudence.

L'association diocésaine a un emprunt de 200 000 € sur 20 ans consacré au financement des travaux de l'évêché. Le capital restant dû est de : 174 667 € au 31 décembre 2023.

##### 4.3 Effectifs au 31 décembre 2023 :

- 15 salariés (3 en mission pastorale et 12 administratif et de service) soit 11,7 ETP

Pour information :

- 18 salariés administratif et de service en paroisses soit 5,5 ETP
- 89 prêtres

\*\*\*\*\*